



Association d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

Réponse de Mme Catherine Aliquot-Vialat à M. De Rus M. De Rus mauvais perdant

M. De Rus est mauvais perdant. Dans son papier du 28 juin 2012, il profère à mon encontre des propos mensongers auxquels je me dois de répondre pour rétablir la vérité.

Il aura beau diffamer, mentir, gesticuler, il n'en reste pas moins qu'**il vient de perdre 3 procédures au Tribunal Administratif (*)**. C'est lui qui a passé en force en Conseil Municipal ces 3 délibérations illégales malgré nos avertissements. Il doit assumer ses responsabilités.

Quant aux indemnités qu'il évoque, c'est en réponse aux 3000 € de dommage demandés par M. De Rus à mon encontre dans la 1^o procédure (et que le Tribunal lui a refusé parce qu'il a perdu) que je demande maintenant 2000 € par réciprocité. Au départ, je ne demandais rien ! Le Tribunal ne m'a rien accordé parce que je défends moi-même ces dossiers devant le juge du Tribunal Administratif et joue le rôle de l'avocat. De son côté, M. De Rus se fait représenter par 2 avocats payés par les St Perrayens et ne daigne même pas se déplacer au Tribunal, lui qui touche **3590 € chaque mois pour ses mandats d'élu** (en plus de son salaire d'ingénieur et de sa voiture de fonction).

Quand il vous raconte que ses documents ne souffrent d'aucune contestation, **il vous ment**. La preuve, c'est que **le Tribunal Administratif lui a donné tort. Cela clôture le débat.**

Faudrait-il se taire quand nous constatons des procédés illégaux ? Certainement pas ! Nous nous rendrions complices de ces agissements. Si nous sommes amenés à faire de nombreuses procédures, c'est que les **agissements illégaux sont fréquents**.

Et nous ne sommes plus les seuls à réagir. De nombreux agents municipaux sont en procès contre la Mairie : l'ancienne Directrice Générale des Services Mme Rolland, les 2 anciennes directrices des Centres de loisirs Mme Baziret et Mme Bougaud, le responsable des finances M. Lende, l'ancien responsable des affaires juridiques M. Jauffred, ...

Quant aux leçons de morale, M. De Rus est très mal placé pour en donner, quand on voit les membres de sa propre famille et certains membres de son groupe **avantageusement servis** au détriment d'autres St Perrayens qui en auraient besoin :

- Sa femme, **Mme De Rus Borgne Chantal** embauchée comme « **Responsable des Ressources Humaines et des Finances** » au **SIPEJ (**)** dont le Président est M. Reynaud le 1^o adjoint de M. De Rus,
- **Mme Debailleul Guillou Virginie**, élue municipale et fille de Mme De Rus, qui bénéficie d'une **place pour son enfant dans la crèche** de St Pierre du Perray gérée par le SIPEJ (20 berceaux pour notre ville), alors que tant d'autres parents attendent,
- Un **élu municipal** de son groupe, M. Verrichon Luc, qui a été **logé gratuitement dans un pavillon** du patrimoine communal (journal Le Parisien du 22 mai 2012).

Non, vraiment, **nous n'avons pas de leçon de morale à recevoir de ces gens là.**

L'équipe de M. De Rus, pas toujours au courant de ses agissements, commence d'ailleurs à prendre ses distances par rapport à son action, et se disloque ...

Catherine Aliquot-Vialat, Présidente de l'Association

Contact : 06 75 98 40 45 Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr

Visitez notre site internet : www.pour-st-pierre-du-perray.fr